

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2014/2716(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Iraq		
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
Zone géographique Iraq		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
16/07/2014	Débat en plénière		
17/07/2014	Résultat du vote au parlement		
17/07/2014	Décision du Parlement	T8-0011/2014	Résumé
17/07/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/2716(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0059/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0060/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0061/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0062/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0063/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0064/2014	15/07/2014	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0059/2014	15/07/2014		

Résolution sur la situation en Iraq

Le Parlement a adopté une résolution sur la situation en Iraq.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE et Verts/ALE.

Face à la détérioration rapide des conditions de sécurité en Iraq, le Parlement européen a condamné les attaques de la faction dissidente d'Al-Qaïda, l'État islamique - anciennement l'État islamique en Iraq et au Levant (EIL) contre les citoyens et l'État iraqiens, qui ont entraîné des exécutions sommaires, l'imposition d'une interprétation stricte de la charia, la destruction de lieux de culte et de sites historiques, culturels et artistiques de la région, ainsi que d'autres atrocités. Il a condamné les attaques dirigées contre des cibles civiles, y compris les hôpitaux, les écoles et les lieux de culte, et le recours aux exécutions et aux violences sexuelles dans le cadre du conflit. Les députés ont réaffirmé qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les auteurs de tels actes, tout en se disant gravement préoccupés par la crise humanitaire et les déplacements massifs de civils.

Le Parlement a jugé illégitime et désapprouvé sans réserve l'annonce par l'État islamique de la création d'un califat dans les régions sur lesquelles il a désormais le contrôle et rejeté l'idée d'une modification unilatérale, par la force, des frontières reconnues au niveau international.

Solution politique durable : tout en soutenant les autorités iraqiennes dans la lutte contre le terrorisme de l'État islamique, les députés ont souligné que les interventions de sécurité devaient s'accompagner d'une solution politique durable qui associe toutes les composantes de la société iraqienne et réponde à leur mécontentement légitime.

Le Parlement a indiqué que l'essor rapide de l'État islamique a mis au jour la fragilité de l'armée et des institutions iraqiennes, engluées dans la corruption et le sectarisme et victimes des politiques d'exclusion menées par le gouvernement du premier ministre, Nouri Al-Maliki, qui a profondément mis à l'écart la minorité sunnite et d'autres.

Estimant que les élections législatives du 30 avril 2014 en Iraq sont l'occasion de former un gouvernement véritablement représentatif de la diversité politique, religieuse et ethnique de la société iraqienne, les députés ont invité le premier ministre Nouri Al-Maliki, à s'assurer qu'un gouvernement d'union sera formé. Ils ont encouragé le gouvernement iraqien à établir le dialogue avec la minorité sunnite et à réorganiser l'armée en dehors de tout sectarisme et d'une manière non partisane.

Sagissant des Kurdes, le Parlement a pris acte de l'annonce faite par le gouvernement régional kurde d'organiser un référendum sur l'indépendance; il a toutefois demandé au Parlement kurde et à Massoud Barzani, président du Kurdistan iraqien, de se prononcer en faveur d'un processus caractérisé par l'ouverture en ce qui concerne les droits des minorités non kurdes qui habitent dans la province.

Nécessité d'une action au niveau de l'UE : la résolution a souligné que l'Union européenne devait mettre sur pied une approche globale de la région et, notamment, que l'Iran, l'Arabie saoudite et les autres pays du Golfe devaient être intégrés en tant qu'acteurs essentiels dans les efforts déployés pour désamorcer le conflit en Syrie et en Iraq. Les députés ont rappelé que le président iranien, Hassan Rohani, s'est déclaré prêt à collaborer avec les États-Unis pour contrecarrer la menace de l'État islamique en Iraq, alors que des groupes extrémistes sunnites armés dans cette région, y compris l'État islamique, bénéficient depuis plusieurs années d'un soutien idéologique émanant d'Arabie saoudite et de certains pays du Golfe.

Le Parlement a salué la décision, prise le 19 juin 2014 par l'Union européenne, d'augmenter de 5 millions d'euros son aide humanitaire à l'Iraq afin de fournir une aide de première nécessité aux personnes déplacées, ce qui porte à 12 millions d'euros l'enveloppe consacrée à l'aide humanitaire apportée depuis le début de l'année à ce pays. Il a réaffirmé la détermination de l'Union européenne à consolider ses relations avec l'Iraq, notamment grâce à l'application de l'accord de partenariat et de coopération conclu avec ce pays. Il a demandé au Conseil de continuer à aider l'Iraq en s'appuyant sur l'expérience et les acquis de la mission EUJUST LEX-Iraq.

Enfin, préoccupé par les informations selon lesquelles des centaines de combattants étrangers, notamment des citoyens des États membres de l'Union, ont rejoint le mouvement insurrectionnel de l'État islamique, le Parlement a plaidé pour une coopération internationale en vue de traduire en justice les personnes soupçonnées d'avoir participé à des actes de terrorisme. Il a invité l'ensemble des acteurs à tout mettre en œuvre pour mettre fin aux activités menées par des organismes officiels ou privés pour diffuser des idéologies islamistes extrémistes. L'Union européenne a été invitée à faciliter un dialogue régional sur les problèmes de Moyen-Orient et à y associer toutes les parties concernées, en particulier l'Iran et l'Arabie saoudite.